

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**DECRET N° 97-601 DU 7 DECEMBRE 1997  
portant création d'une Commission ad'hoc  
chargée de vérifier les conditions de dépôt  
à terme des ressources de l'Etat par la  
Direction Générale du Trésor et de la  
Comptabilité Publique auprès des banques**

**Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

**D E C R E T E**

**Article 1er :** Il est créé une Commission ad'hoc chargée de vérifier les conditions de placement des recettes du Trésor sous forme de dépôt à terme auprès des banques primaires situées en République du Bénin.

**Article 2 :** Cette Commission se compose comme suit :

- Président :** Monsieur Yacouba FASSASSI  
Conseiller Spécial du Chef de l'Etat  
Chef de la Cellule Macroéconomique  
de la Présidence de la République

- Membres :

- le Ministre des Finances ou son représentant (Inspection des Finances)
- le Conseiller Technique à la Moralisation de la Vie Publique du Président de la République
- un Economiste de la Cellule Macroéconomique de la Présidence de la République

Article 3 : Le Directeur National de la BCEAO et les responsables des banques primaires concernées sont invités à faciliter aux membres de la Commission, l'accès aux documents et informations utiles à leurs travaux.

Article 4 : La Commission peut faire appel à toutes les personnes susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Elle doit déposer son rapport le 20 Décembre 1997 au plus tard.

Article 5 : Le Ministre des Finances mettra à la disposition de la Commission, les moyens matériels et financiers nécessaires à la réussite de sa mission.

Article 6 : Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 DECEMBRE 1997

**Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,**

**Mathieu KEREKOU**

Ampliation : PR 6 PM 4 MF 2 Président et membres 5